**Département des Pyrénées-Orientales**
**Arrondissement de Prades**

# EXTRAIT
# du registre des délibérations du Conseil
# de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
# Séance du Lundi 13 décembre 2021

**CCPC/2021347-32**

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (32)** : **J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSA (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).**

**Date de convocation : mardi 7 décembre 2021**
**Secrétaire de séance : Antonin HUG**

## Objet : Budget Gestion et Valorisation des Déchets – DM N° 3 – Dépassement de crédits au Chapitre 012 – Charges de Personnel

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que des agents ont été en arrêt de travail, afin d'assurer la continuité du service public sur les Déchèteries, il a été nécessaire d'embaucher des remplaçants,

Le Président explique que ces embauches font apparaitre un dépassement de crédits sur le chapitre 012 – Charges de Personnel

Le Président propose d'augmenter de 15 313.65 € les crédits du Chapitre 012 – Charges de Personnel par la diminution de 15 313.65 € des crédits du Chapitre 011 – Charges à caractère Général

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'augmenter de 15 313.65 € les crédits du Chapitre 012 – Charges de Personnel par la diminution de 15 313.65 € des crédits du Chapitre 011 – Charges à caractère Général**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 13 décembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CATALANES
La Quillane
66210 LA LLAGONNE
04.68.04.49.86

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 14-12-2021
*NOTIFICATION FAST*